

DEMANDE D'AFFECTATION HORS SECTEUR EN COLLEGE

Dmel/Scolarité

Direction des services
départementaux de
L'éducation nationale
Savoie
131 avenue de Lyon
73018 Chambéry Cedex

NOM et prénom de l'élève :

Né(e) le Garçon Fille

Personnes exerçant l'autorité parentale :

M. Mme NOM :

Adresse :

CODE POSTAL COMMUNE TEL

Mail :

Etablissement scolaire fréquenté au cours de la présente année scolaire :

Classe fréquentée Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :

Etablissement de secteur :

Etablissement demandé : Rang du vœu :

Classe Qualité : Interne Demi-pensionnaire Externe

1^{ère} Langue vivante : 2^{ème} Langue vivante :

Visa du directeur de l'école ou du principal du collège fréquenté actuellement :

A, le Signature :

MOTIF(S) DE LA DEMANDE : (cocher la ou les cases et joindre les pièces demandées)

- Elève en situation de handicap (fournir la notification de la Commission des droits et de l'Autonomie – MDPH)
- Elève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (fournir un certificat médical sous enveloppe cachetée, libellée au médecin scolaire conseiller départemental)
- Elève boursier (fournir la notification d'octroi ou l'avis d'imposition au titre de l'année 2023 sur les revenus 2022)
- Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement demandé (**collège ou lycée identique**) durant la même année scolaire (fournir un certificat de scolarité de l'année scolaire en cours)
- Elève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité (fournir un plan indiquant d'une croix le domicile, le collège de secteur et le collège demandé)
- Elève devant suivre un parcours scolaire particulier, non disponible dans l'établissement de secteur (fournir un courrier explicatif)
- Autre motif (fournir un courrier explicatif, accompagné de justificatifs).

J'atteste la validité des renseignements portés ci-dessus

A, le Signature du/des responsables légaux

L'obtention de la dérogation n'entraîne pas la prise en charge systématique des frais de transport

Document à retourner **via le collège fréquenté** à la Direction académique de Savoie – service scolarité
avant le 7 juin 2024.

Les décisions seront transmises aux familles **par voie postale ou électronique** à partir du **18 juin 2024.**